Position Paper de Alexander BERNHUBER, Négociateur du Groupe PPE et membre de la commission (ENVI)

I/ Un parcours politique ancré dans le réel : entre expérience agricole et défense de la souveraineté nationale

Seul **agriculteur de la délégation autrichienne** de l'ÖVP au Parlement européen et l'un des plus jeunes représentants du monde rural au sein du groupe du Parti Populaire Européen (PPE), j'incarne une **écologie de progrès ancrée dans les réalités du terrain et le bon sens paysan**. Mon engagement politique s'enracine dans la **défense inconditionnelle de nos exploitations agricoles familiales, de la souveraineté alimentaire européenne et du dynamisme de nos territoires ruraux.** En tant que porte-parole pour l'environnement et l'agriculture de la délégation ÖVP et membre actif des commissions ENVI et AGRI, ma légitimité repose sur une **connaissance directe des contraintes économiques et techniques que subissent nos producteurs et nos PME face à l'accumulation des réglementations européennes.**

Mon action législative passée au Parlement européen témoigne **d'une ligne constante et d'une compétence reconnue sur les dossiers environnementaux et agricoles majeurs.** En tant que négociateur de mon groupe sur la réglementation relative à l'utilisation durable des pesticides et ma fermeté face aux dérives de la loi sur la restauration de la nature (Nature Restoration Law), **j'ai toujours lutté contre les contraintes bureaucratiques irréalistes et les interdictions aveugles qui menacent la sécurité d'approvisionnement et la viabilité de nos fermes.** Ma démarche privilégie systématiquement l'évaluation empirique du terrain et la confiance envers les acteurs locaux.

Mon implication dans la révision du règlement relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie et du climat, matérialisée par la proposition de règlement EDAR répond à un enjeu stratégique vital. Ce texte établit l'architecture de planification des Plans Nationaux Intégrés Énergie-Climat (PNEC). **Ma position s'appuie sur le respect des valeurs fondamentales du PPE** (compétitivité industrielle, liberté des marchés, simplification administrative) **et la défense des valeurs autrichiennes, notamment le refus du nucléaire et la préservation de la souveraineté sur le mix énergétique national.**

II/ Pour une gouvernance énergétique simplifiée, non coercitive et permettant à chaque État et agriculteur de rester compétitif.

Le projet de règlement EDAR intervient dans un contexte géopolitique et économique tendu, marqué **par des chocs d'approvisionnement et une exigence accrue de compétitivité**

industrielle. Si je soutiens l'objectif de prévisibilité à long terme et la nécessité de simplifier les démarches administratives, la proposition présentée par la Commission comporte des **dérives centralisatrices et technocratiques inacceptables qui menacent l'équilibre de nos démocraties et de nos économies.**

Ma ligne politique diverge de la ligne générale de mon groupe PPE sur la question du nucléaire. Alors qu'ils considèrent le nucléaire comme une énergie de transition acceptable, **je défends avec le consensus national autrichien** : il n'existe pas de nucléaire propre. **Je refuse catégoriquement l'assimilation du nucléaire aux énergies renouvelables dans les PNEC.**

Sur le plan agricole et administratif, **j'exprime une opposition catégorique à toute tentative d'englober le secteur agricole dans les évaluations d'impact environnemental ou de lui imposer des trajectoires de reporting sectorielles dans le cadre d'EDAR**. L'agriculture garantit notre souveraineté alimentaire ; elle ne doit en aucun cas servir de variable d'ajustement à la bureaucratie climatique de Bruxelles. De même, **je rejette l'instauration de sanctions financières ou de plans d'action correctifs coercitifs contre les États membres enregistrant des retards dans l'exécution de leurs PNEC.** La transition écologique doit **s'appuyer sur le dialogue, la flexibilité et l'incitation, et non sur la punition budgétaire.**

Enfin, **je conteste les mécanismes visant à placer les États membres sous la tutelle de la Commission européenne**. L'obligation de justification publique en cas de non-suivi d'une recommandation non contraignante constitue une ingérence déguisée. **En vertu de l'article 194 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la souveraineté de chaque État membre sur le choix de son bouquet énergétique est un droit inaliénable.** Si je soutiens un objectif d'électrification de 46 % d'ici 2040, **celui-ci doit demeurer strictement indicatif et fondé sur le marché libre, excluant tout contrôle autoritaire des ratios de prix entre l'électricité et le gaz.**

III/ Mes amendements face à une bureaucratie bruxelloise coercitive et déconnectée du terrain

Je salue la rationalisation engagée par la Commission, notamment la centralisation des déclarations énergie-climat au sein d'un règlement unique (**Articles 10, 33 et 34**) et le pré-remplissage des données (**Article 34**). **De même, la transformation des PNEC** en plans d'investissement chiffrés (**Article 3, paragraphe 2, point h, et Annexe I, Section 5.3**) ainsi que le dossier facultatif sur les aides d'État (**Article 21**) **apportent enfin la visibilité et la sécurité juridique attendues par les investisseurs privés.**
Toutefois, **cette simplification est compromise par l'extension de la bureaucratie aux transports (Annexe I, Section 3.4.4) et au tourisme (Annexe I, Section 3.4.3)**. Créant des doublons inutiles pour les collectivités régionales, **je proposerai la suppression de ces alignements obligatoires au sein de l'Annexe I afin de préserver l'autonomie locale et empêcher une nouvelle bureaucratie inutile.**

Pour le domaine de l'énergie, **je soutiens l'accélération de l'électrification (Article 5, paragraphe 1, point d) mais je refuse fermement l'assimilation du nucléaire aux**

renouvelables (Article 5, paragraphe 1 et Article 7) et la gestion des stocks de combustible par Euratom (Article 19). Pour éviter le détournement des fonds européens de transition au détriment des renouvelables, **je déposerai des amendements de suppression des Articles 7 et 19, du Considérant 15 et des Sections 2.1.3 et 3.1.3 de l'Annexe I,** assortis d'une **clause d'exclusion budgétaire explicite pour le nucléaire**.

La Commission fait preuve de sagesse lorsqu'elle maintient le principe de non-régression de l'Article 14, indispensable pour préserver la confiance des investisseurs à long terme, **tout en introduisant une clause de sauvegarde temporaire de deux ans en cas de crise énergétique grave (Article 16, paragraphe 8)**. En revanche, l'imposition d'un plan d'action correctif sous douze mois (**Article 39**) et de versements financiers obligatoires (**Article 39, paragraphe 4, et Annexe II bis**) **retombe dans une coercition technocratique qui pénalise injustement des retards** souvent dus à des chocs exogènes. De plus, l'obligation de justification publique en cas de non-suivi des recommandations **(Article 12, paragraphe 3, et Article 41, paragraphe 2, point b)** instaure un naming and shaming inacceptable. **Cette mise sous tutelle déguisée viole l'esprit de l'article 194 du TFUE** qui garantit la maîtrise nationale du mix énergétique**. Je porterai des amendements de suppression des articles 38, 39, 41 (paragraphe 2, point b) et de l'Annexe II bis**, afin de remplacer toute sanction par un dispositif de dialogue renforcé tout en garantissant des clauses de flexibilité sur les moyens d'action.

Enfin, **mon plus gros point de divergence avec ce texte repose dans l'article 11, paragraphe 2, point et l'article 22**. Il expose le **risque d'étendre les évaluations d'impact environnemental, climatique et de reporting aux politiques agricoles.** Cette orientation est inacceptable, l'agriculture garantit notre sécurité alimentaire et subit le changement climatique. **Nous ne pouvons donc soumettre nos exploitations agricoles familiales à de nouvelles contraintes bureaucratiques et financières.** Je déposerai donc un amendement sur ces articles pour y **inscrire une clause d'exemption explicite et inviolable pour le secteur agricole.**

